



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1720

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 8°**

objet : **Construction d'un collège situé rue Cazeneuve - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché subséquent de travaux à la suite de l'accord-cadre**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1720**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Construction d'un collège situé rue Cazeneuve - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché subséquent de travaux à la suite de l'accord-cadre**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016-1455, le Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 a approuvé la construction d'un collège de 500 places situé rue Paul Cazeneuve à Lyon 8°, afin de répondre tant aux besoins déjà connus qu'aux projections d'effectifs sur les 3° et 8° arrondissements de Lyon ainsi que sur Vénissieux.

L'ouverture de ce collège est prévue pour la rentrée de septembre 2017, ce qui induit que :

- les travaux de terrassement et de dépollution des sols sont en cours,
- la construction se déroulera d'avril à juin 2017,
- les mois de juillet et août 2017 seront consacrés aux travaux de finition, à l'équipement et à l'obtention de l'ensemble des autorisations d'ouverture, notamment de la part de la commission de sécurité.

Pour répondre à ce calendrier extrêmement contraint, il a été décidé de recourir à un procédé constructif industrialisé avec maîtrise d'œuvre interne.

L'estimation initialement envisagée à hauteur de 9 M€ a été établie sur un projet standardisé de bâtiment modulaire à vocation scolaire.

Or, le respect des prescriptions du plan local d'urbanisme, la géométrie du tènement retenu pour la construction du collège, la concertation avec les riverains et l'Education nationale ont amené, par la suite, le maître d'œuvre à concevoir un projet en R+3 avec une emprise au sol non orthogonale, entraînant un renchérissement de la réalisation en construction modulaire.

Par ailleurs, la prise en compte des exigences de la maîtrise d'ouvrage en matière de qualité architecturale, d'intégration urbaine, avec le choix de matériaux qualitatifs pour la façade, a un impact sur le coût du projet.

Cet établissement disposera, par ailleurs, d'une demi-pension et d'une salle d'évolution multi-activités.

La consultation des entreprises a confirmé que la prise en compte de l'ensemble des spécifications du programme, dans un délai de réalisation extrêmement resserré, engendrait un calibrage financier nouveau du projet.

En effet, par délibération n° 2013-4100 du 26 septembre 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature de l'accord-cadre portant sur la location, l'achat et le déplacement de bâtiments modulaires attribué aux entreprises suivantes :

- JIPE JPH JUNO,
- ALGECO,
- LOXAM MODULES,
- COUGNAUD SERVICES.

Un marché subséquent ayant pour objet la réalisation du collège situé rue Cazeneuve à Lyon 8° à partir de bâtiments modulaires, pour faire face à la hausse rapide des effectifs des collégiens dès la rentrée 2017 tel que préalablement exposé, a été lancé à cet effet. Les titulaires de l'accord-cadre ont été mis en concurrence par lettre de consultation du 28 octobre 2016.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a classé première, par décision du 22 décembre 2016, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise COUGNAUD SERVICES pour un montant de 9 502 347,28 € HT, soit 11 402 816,73 € TTC (correspondant à son offre de base et variante n° 2).

Il s'avère ainsi nécessaire de réévaluer le montant de l'autorisation de programme et d'autoriser une individualisation complémentaire à hauteur de 5 M €.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation pour un montant de 5 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant : 5 000 000 € en 2017 sur l'opération n° 0P34O5208.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 14 000 000 € en dépenses.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour la construction du collège situé rue Cazeneuve à Lyon 8° à partir de bâtiments modulaires et tous les actes y afférents, avec l'entreprise COUGNAUD SERVICES pour un montant de 9 502 347,28 € HT, soit 11 402 816,73 € TTC.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Éducation individualisée lors de cette même séance pour un montant global de 14 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2016 : 213 800 €,

- 2017 : 13 786 200 € en dépenses sur l'opération n° 0P34O5208.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 231213 - fonction 221, pour un montant de 11 402 816,73 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**